



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 avril 2018

GREOUX-LES-BAINS

-
REPUBLIQUE FRANCAISE

-
Département
des
**Alpes-de-Haute-
Provence**

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 18

Date de convocation

30 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq avril à neuf heures,

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Paul AUDAN, Maire.

Présents

Mesdames Danielle CASALE, Dominique CENNI, Michèle COTTRET, Anita DELAUNAY, Marinette DURANDEU, Josette LAUVERGNIAT, Anne-Marie PERRON, Nicole VENTEUX.

Messieurs Paul AUDAN, Christian LOGIER, André LOZANO, Raymond MAZZOLENI, Jean-Pierre MONTOYA, Victor NAHOUM, Alain ROUX.

Absents donnant pouvoir

Madame Mirjam REINHARD à Monsieur André LOZANO, Madame Marie SOGODOGO à Madame Josette LAUVERGNIAT, Monsieur Jean-Pierre BAUX à Monsieur Christian LOGIER.

Absents

Mesdames Nicole VIDAL, Julie ROCCHIA.

Messieurs Cyril MASQUIN, Jean-Paul OGIEZ, Philippe VIDAL.

Secrétaire de séance

Monsieur Raymond MAZZOLENI.

OBJET : Création de trois postes saisonniers à temps complet pour la période d'ouverture estivale 2018 de la piscine du Centre de Loisirs « Le Colombier » : 1 poste d'adjoint technique territorial, 2 postes de Maîtres-Nageurs Sauveteurs et 1 poste de surveillant de baignade

Rapporteur : Monsieur André LOZANO

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu le décret n°2011-605 du 30 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives ;

Considérant qu'il est nécessaire de renforcer l'équipe de la piscine du Centre de Loisirs « Le Colombier » et d'assurer la surveillance des bassins durant la période d'ouverture estivale 2018, soit du 1^{er} juin au 16 septembre 2018 ;

<p>Accusé de réception en préfecture 004-210400941-20180405-DEL-2018-016-DE Date de télétransmission : 12/04/2018 Date de réception préfecture : 12/04/2018</p>

Le rapporteur propose à l'assemblée de créer pour la période estivale 2018 :

- 1 poste saisonnier à temps complet d'adjoint technique territorial pour les mois de juin, juillet et août 2018. Il précise que ce poste sera pourvu par un agent contractuel rémunéré sur la base du 1^{ère} échelon de l'échelle C1 à l'indice brut 347 – indice majoré 325 ;
- 2 postes saisonniers à temps complet de Maîtres-Nageurs Sauveteurs. Ces postes seront pourvus par des agents contractuels, titulaires du BEESAN, recrutés au grade d'Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives et rémunérés sur la base du 11^{ème} échelon du grade de recrutement, soit à l'indice brut 529 - indice majoré 453 ;
- 1 poste saisonnier de surveillant de baignade. Ce poste sera pourvu par un agent contractuel, titulaire du BNSSA, recruté au grade d'Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives et rémunéré sur la base du 1^{er} échelon du grade de recrutement, soit à l'indice brut 366 – indice majoré 339.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération, à l'unanimité :

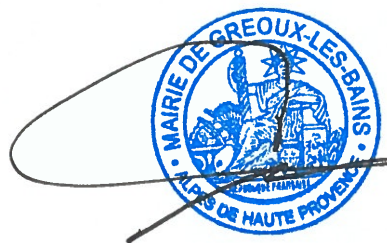
APPROUVE la création de trois postes saisonniers à temps complet pour la période d'ouverture estivale 2018 de la piscine du Centre de Loisirs « Le Colombier » : 1 poste d'adjoint technique territorial, 2 postes de Maîtres-Nageurs Sauveteurs (titulaires du BEESAN) et 1 poste de surveillant de baignade (titulaire du BNSSA), selon les modalités précisées ci-dessus ;

PRECISE que la dépense correspondante est prévue au chapitre 64 du Budget Primitif de la Commune 2018.

Fait et délibéré à Gréoux-les-Bains,
le 5 avril 2018

Affichage en mairie :
le 12 avril 2018

Le Maire



Paul Audan